

# Créer des possibilités. Accélérer les investissements. Renforcer le Nouveau-Brunswick.

RAPPORT ANNUEL  
EXERCICE FINANCIER 2023-2024



ISBN (version bilingue imprimée) :	ISBN 978-1-4605-4100-5
ISBN (version PDF anglaise) :	ISBN 978-1-4605-4101-2
ISBN (version PDF française) :	ISBN 978-1-4605-4102-9
ISSN (version imprimée bilingue) :	ISSN 2271-5596
ISSN (version anglaise imprimée) :	ISSN 2371-560X
ISSN (version française imprimée) :	ISSN 2371-5618



# VERS UN NOUVEAU-BRUNSWICK PLUS FORT

Au cours de l'exercice financier, Opportunités NB (ONB) a continué d'exécuter son plan stratégique quinquennal, [Assurer la liaison, la croissance et la prospérité](#). Le travail de notre équipe a aidé les entreprises du Nouveau-Brunswick à créer de nouvelles possibilités en étendant leurs marchés d'exportation internationaux et en tirant parti de la technologie pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. La croissance démographique observée au cours des dernières années ainsi que la croissance correspondante de notre bassin de talents ont renforcé encore davantage la position de notre province comme lieu de choix pour les entreprises qui cherchent à s'implanter au Canada.

ONB demeure une constante dans la promotion du Nouveau-Brunswick sur la scène nationale et mondiale. En effet, notre organisation agit comme catalyseur pour les investissements du secteur privé, aidant les entreprises à adopter l'innovation et des pratiques commerciales durables et les épaulant dans leur expansion sur de nouveaux marchés d'exportation.

Nous sommes heureux de vous faire part de nos résultats annuels et de mettre en valeur quelques-unes de nos réussites de la dernière année dans les pages qui suivent. Nous sommes fiers des entreprises avec lesquelles nous travaillons au quotidien : leur esprit d'innovation, leur dynamisme et leur engagement contribuent à asseoir la réputation du Nouveau-Brunswick comme un lieu où il fait bon vivre et travailler. C'est un Nouveau-Brunswick plus fort qui voit le jour à mesure que nous continuons à orienter les entreprises vers les outils et le soutien nécessaires à leur croissance.

Le lauréat du Prix de la DG, Will Legere, spécialiste en marketing, ONB



## PRIX DE LA DG

La clé de notre succès réside dans le fait que des personnes formidables font un travail qui leur tient à cœur. Nous célébrons fréquemment nos victoires et nous sommes fiers de décerner, chaque année, le Prix de la DG à un ou une membre du personnel qui s'est distingué par un rendement exceptionnel.

# TABLE DES MATIÈRES

Vers un Nouveau-Brunswick plus fort	3
Prix de la DG	4
Message de notre ministre	6
Message du président de notre conseil d'administration	7
Message de notre directrice générale	8
Équipe de la haute direction	10
Conseil d'administration	11
ONB, c'est nous	12
Produire des résultats : l'exercice financier 2023-2024	14
Faits saillants de l'exercice financier 2023-2024	20
Secteurs prioritaires	22
Transparence et responsabilité	26
États financiers consolidés d'ONB	31
Créer de nouvelles possibilités pour le Nouveau-Brunswick	56

# MESSAGE DE NOTRE MINISTRE



À titre de ministre responsable d'Opportunités NB et ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, je suis enthousiaste à l'idée de travailler en compagnie des fonctionnaires dévoués du Nouveau-Brunswick et des membres du secteur privé pour améliorer la productivité de nos entreprises, renforcer les partenariats de nation à nation essentiels au déblocage de nouvelles possibilités économiques et faire croître l'économie du Nouveau-Brunswick.

Étant moi-même propriétaire d'une petite entreprise au centre-ville de Fredericton depuis plus de 30 ans, je connais très bien les besoins de nos entrepreneurs qui travaillent avec acharnement. L'un de ces besoins est celui d'avoir un gouvernement qui travaille pour eux, de concert avec les partenaires et les parties prenantes, en vue de reconnaître les défis auxquels ils font face et de s'y attaquer. Nous devons également renforcer les efforts qu'ils déploient pour rester concurrentiels sur un marché mondial susceptible de connaître des bouleversements au cours des prochaines années. Je suis impatient d'y parvenir en appuyant l'important travail réalisé par ONB pour créer des emplois bien rémunérés, alléger le fardeau réglementaire, accroître les exportations, favoriser la productivité et tirer parti des atouts de notre province pour investir dans des secteurs clés comme l'énergie, l'agriculture, la technologie et la fabrication de pointe. Ce gouvernement reconnaît que la prospérité du secteur commercial du Nouveau-Brunswick produit, au bout du compte, les recettes provinciales nécessaires pour investir dans l'infrastructure, l'éducation et les soins de santé.

L'équipe d'ONB s'engage à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes du Nouveau-Brunswick et à ne ménager aucun effort pour garantir que les entrepreneurs et les entreprises soient bien servis. Au moment où j'entreprends mes nouvelles fonctions, je tiens à remercier tous les membres de l'équipe et du conseil d'administration d'ONB pour leur engagement soutenu envers la croissance et la réussite des entreprises d'ici et pour leurs efforts en vue d'offrir à la population du Nouveau-Brunswick un meilleur avenir économique.

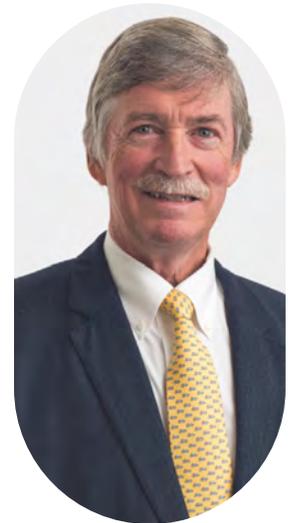
A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Randall'.

**L'honorable Luke Randall**

*Ministre responsable d'Opportunités NB*

*Ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises*

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Je suis heureux de vous faire part des résultats enregistrés par ONB au cours de l'exercice 2023-2024 et de féliciter l'équipe d'ONB pour une autre bonne année de prestation de services à la population du Nouveau-Brunswick. Au cours de la dernière année, ONB a poursuivi ses efforts visant à attirer de nouveaux investissements, à aider les entreprises à saisir des possibilités de croissance au pays et à l'étranger et à accélérer leurs investissements pour favoriser la productivité. Malgré les difficultés économiques, ONB est demeurée une source constante de soutien pour les entreprises du Nouveau-Brunswick de toutes tailles.

En tant que nouveau président du conseil d'administration, je suis honoré de me voir confier la responsabilité de veiller à ce qu'ONB s'acquitte de son mandat et offre une valeur ajoutée aux contribuables. Cette dernière année, nous avons renforcé notre équipe en accueillant deux nouveaux administrateurs : Tom Liston et Natasha Ostaff. Tom et Natasha se joignent à un groupe de chefs d'entreprise accomplis qui sont très fiers de contribuer à la création d'un Nouveau-Brunswick plus prospère.

Je m'en voudrais de ne pas remercier les membres sortants du conseil d'administration, Jim Baumgartner et Michael J. Campbell, qui étaient tous deux membres de notre conseil d'administration depuis sa création en 2015. Leur dévouement, leur leadership et leur perspicacité ont aidé ONB à améliorer la situation économique de la province pendant près d'une décennie.

Au nom du conseil d'administration, je remercie l'équipe d'ONB pour son travail acharné cette année. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec la haute direction d'ONB pendant qu'elle continue de prêter main-forte aux entreprises et de stimuler la croissance économique dans toute la province.

A handwritten signature in black ink that reads "Barry Kyle". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

**Barry Kyle**

*Président du conseil d'administration, Opportunités NB*

# MESSAGE DE NOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



Au cours de l'exercice 2023-2024, ONB est demeurée déterminée à créer de la richesse et des possibilités, à accélérer l'investissement dans notre province et à obtenir des résultats qui renforcent le Nouveau-Brunswick. La passion et le dynamisme qui règnent au sein de notre organisation sont contagieux, et je suis reconnaissante de travailler avec une équipe de professionnels dévoués qui ont à cœur de faire avancer les choses dans la province où ils vivent.

De grandes entreprises comme Quantiphi, MNP, Tech Mahindra, IPL Plastics et Co-operators ont toutes choisi d'élargir leurs activités au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année. Pendant cette même période, des entreprises locales comme Sparta Manufacturing, Remsoft, Apex Industries et Howell Ventures ont développé leurs marchés d'exportation, investi dans la productivité et augmenté leurs effectifs avec l'aide de notre organisation.

Les résultats de l'exercice financier d'ONB ont été positifs et font état de solides rendements en matière de revenus d'exportation, d'investissement du secteur privé, de réduction du fardeau réglementaire et d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons également constaté une demande croissante pour nos mesures d'aide à la productivité; en effet, de plus en plus d'entreprises ont reconnu la nécessité d'investir dans des projets d'automatisation qui améliorent leur compétitivité à long terme.

Le Nouveau-Brunswick continue de susciter l'intérêt comme endroit où il fait bon vivre et travailler. Pour la deuxième année consécutive, Moncton a connu la croissance la plus rapide au Canada, et Fredericton s'est également classée parmi les 10 villes à la croissance la plus rapide. Cette croissance démographique continue d'ouvrir des débouchés à mesure que les nouveaux arrivants créent de nouvelles entreprises, investissent dans nos collectivités et viennent enrichir notre bassin de talents. L'emploi au Nouveau-Brunswick a progressé de 3,5 % en 2023 – le taux le plus élevé depuis plus de deux décennies – pour atteindre près de 400 000 postes à la fin de l'exercice. Toutes les régions économiques du Nouveau-Brunswick ont enregistré des gains d'emploi au cours de l'exercice.

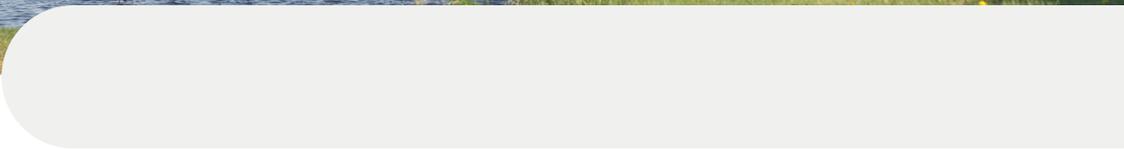
Ce rapport annuel offre un aperçu complet de ce que nous avons pu accomplir pour les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois. Comme vous le lirez, ONB a atteint ou dépassé la plupart de ses objectifs. Nous savons qu'il reste encore du travail à faire, mais ONB est un catalyseur de changement positif au Nouveau-Brunswick depuis près d'une décennie, et nous avons bien l'intention de poursuivre dans cette voie.

Au nom de l'équipe d'ONB, je tiens à remercier nos nombreux partenaires et intervenants. Grâce à leur soutien et à nos effectifs sur le terrain, nous avons bon espoir que les années à venir révéleront de nouvelles possibilités, une multiplication des investissements, l'amélioration de la productivité et un Nouveau-Brunswick plus fort.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Traci Simmons'.

**Traci Simmons**

Directrice générale, Opportunités NB





## ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION



**Traci Simmons**  
*Directrice générale*



**Matthew Fox**  
*Chef des services  
financiers*



**Carolyn McCormack**  
*Vice-présidente, Personnel,  
Culture et Communications*



**Steve Milbury**  
*Vice-président, Développement  
des affaires*

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Barry Kyle,**  
président du conseil  
d'administration

- Comité exécutif, Vérification et Finances, Gouvernance et RH
- Industrial Rubber Company



**Andrew McLaughlin,**  
vice-président du conseil  
d'administration

- Comité exécutif, Vérification et Finances
- Major Drilling Group International Inc.



**Gilles Cormier,**  
administrateur

- Comité exécutif, Vérification et Finances
- Génie industriel et conseiller pédagogique



**Kathryn Cameron,**  
administratrice

- Comité exécutif, Gouvernance et RH
- Beauceron Security



**Gordie Lavoie,**  
administrateur

- Comité exécutif, Vérification et Finances
- Sunny Corner Enterprises Inc.



**Kathryn Lockhart,**  
administratrice

- Comité exécutif, Gouvernance et RH
- Propel ICT



**Tom Liston,**  
administrateur

- Comité exécutif, Gouvernance et RH
- Water Street Capital



**Natasha Ostaff,**  
administratrice

- Comité exécutif, Vérification et Finances
- Moncton Wildcats



**Cade Libby**

- Comité exécutif
- Sous-ministre, Ressources naturelles et Développement de l'énergie, et sous-ministre, Affaires autochtones



**Traci Simmons**

- Comité exécutif, Vérification et Finances, Gouvernance et RH
- Directrice générale, ONB

# ONB, C'EST NOUS

Nous aidons les entreprises du Nouveau-Brunswick de toutes tailles :



À **naviguer** dans le paysage commercial et les réglementations de la province.



À **croître** avec un soutien organisationnel et financier personnalisé.



À **optimiser** leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.



À **exporter** leurs produits et services vers de nouveaux marchés dans le monde entier.



Nous **attirons** aussi des investissements et de nouvelles entreprises du monde entier en leur montrant l'avantage du Nouveau-Brunswick et en travaillant avec des partenaires pour faire de la province l'endroit idéal pour mener des affaires.

## Notre vision :

Nous sommes un catalyseur pour l'investissement, la croissance et la prospérité des entreprises.

## Notre mission :

Nous mettons en contact les entreprises, les gens et les possibilités.

## Nos valeurs :

- **Intégrité** : Nous sommes transparents et agissons comme il se doit pour soutenir les clients et offrir de la valeur aux Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois.
- **Professionalisme** : Nous faisons preuve de professionnalisme afin d'être un partenaire, un collaborateur et un appui précieux pour tous les clients et toutes les parties prenantes.
- **Excellence** : Nous offrons un service de classe mondiale à nos clients pour les aider à croître et à prospérer au Nouveau-Brunswick.

## Développement des affaires

L'équipe du développement des affaires d'ONB aide les entreprises néo-brunswickoises à déployer, à recruter, à accroître leur productivité, à adopter de nouvelles technologies novatrices, à naviguer à travers les défis réglementaires, à entrer en contact avec les ressources et à exploiter de nouveaux marchés internationaux. L'équipe des ventes d'ONB positionne le Nouveau-Brunswick en tant que destination de choix pour les investissements.

## Finances et Stratégie

En mettant l'accent sur la génération de rendements positifs pour la province, l'équipe des finances et de la stratégie est déterminée à assurer la protection des fonds publics, tout en continuant à soutenir les entreprises du Nouveau-Brunswick qui cherchent à prendre de l'expansion. Ce groupe collabore avec les entités du secteur public pour cibler et réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur nos entreprises et favorise une approche pangouvernementale de la politique de développement économique.

## Personnel, Culture et Communications

L'équipe du personnel, de la culture et des communications, force motrice de la culture organisationnelle d'ONB, est axée sur le rendement élevé et la collaboration. Ce groupe est responsable de la formation et du perfectionnement, du recrutement et du maintien en poste, de la planification de la relève, de l'engagement des employés et de la gestion des installations. Il dirige également les efforts visant à commercialiser les atouts uniques du Nouveau-Brunswick, à faire connaître les nombreuses réussites de la province et à établir des relations concrètes avec les partenaires et les intervenants d'ONB.





# PRODUIRE DES RÉSULTATS : L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024

ONB est une organisation axée sur les résultats qui met les entreprises en relation avec les partenaires, les programmes et les ressources dont elles ont besoin pour réussir. Depuis nos débuts, nous sommes déterminés à offrir de la valeur à nos clients et à nos intervenants. Nos résultats témoignent de notre solide expérience dans ce domaine.

Lorsque des investissements gouvernementaux sont envisagés, ONB suit des normes rigoureuses en matière de reddition de comptes afin de mesurer l'effet des investissements financés par les contribuables sur l'économie du Nouveau-Brunswick. ONB suit le rendement de ses investissements et en fait rapport de manière prudente et transparente à la province, en ne tenant compte que de leurs retombées directes et mesurables. Même si chaque retombée directe s'accompagne d'un effet indirect selon les principes économiques, ONB ne prend pas actuellement en compte les retombées additionnelles indirectes ou induites, comme celles attribuables aux transactions interentreprises et à la création d'emplois secondaires.

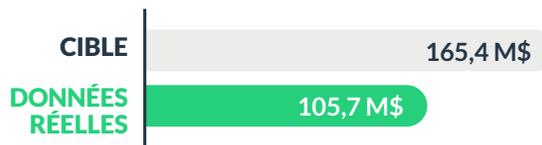
Nos résultats reflètent les progrès réalisés vers les objectifs définis dans notre plan d'affaires annuel.

## Mesures et cibles de rendement d'ONB



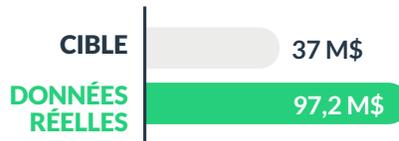
### Nouvelle masse salariale totale prévue

La nouvelle masse salariale attendue des entreprises nouvelles et existantes du N.-B. qui génèrent de nouveaux emplois au cours de l'exercice.



### Revenus d'exportation

Les ventes à l'exportation projetées par les clients qui sont le fruit d'initiatives d'ONB qui les aident à tirer parti de nouvelles possibilités d'exportation.



### Allègement du fardeau réglementaire

Les gains en efficacité attendus grâce aux initiatives d'amélioration des processus menées par ONB pour réduire le fardeau réglementaire.



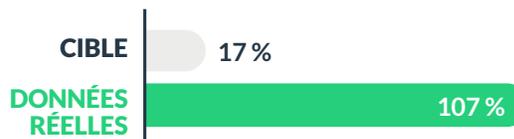
### Amélioration de la productivité

Les investissements du secteur privé dans des projets de productivité rendus possibles grâce au soutien financier.



### RCI de l'organisation

Le rendement du capital investi fait référence aux bénéfices générés par l'investissement, après avoir pris en compte les dépenses opérationnelles et l'aide financière accordée.





## Nouvelle masse salariale totale prévue

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, l'équipe d'ONB a travaillé avec 70 entreprises du secteur privé pour signer 81 accords, qui devraient créer **1 530 nouveaux emplois** et une nouvelle masse salariale future de **105,7 millions de dollars**. Deux de ces accords ont été conclus avec de nouvelles entreprises attirées par la province. Dans le cadre des accords signés qui prévoient une croissance de l'emploi, plus de 70 % des nouveaux emplois se situent dans les secteurs prioritaires d'ONB. (Voir la page 22 pour obtenir de plus amples renseignements sur nos secteurs prioritaires.)

Masse salariale prévue pour le N.-B.	105,7 M\$
Emplois prévus	1 530
Salaire moyen prévu	69 000 \$
Contribution au PIB de la province (engagement)	329,3 M\$

## RCI pour l'aide financière liée à la masse salariale

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'aide de **9,2 millions de dollars** qui ont généré 17,8 millions de dollars d'impôts sur le revenu des particuliers et 49,2 millions de dollars d'impôts totaux au Nouveau-Brunswick. Ces rendements élevés s'expliquent par le fait qu'ONB se concentre davantage sur des secteurs prioritaires en croissance.

Versements de remises salariales	9,2 M\$
Total de la masse salariale soutenue au moyen de remises salariales	219,5 M\$
Impôts sur le revenu des particuliers générés	17,8 M\$
Total des impôts générés au Nouveau-Brunswick	49,2 M\$
PIB total généré	449,6 M\$
Rendement net pour le gouvernement de la province au moyen de remises salariales	40 M\$



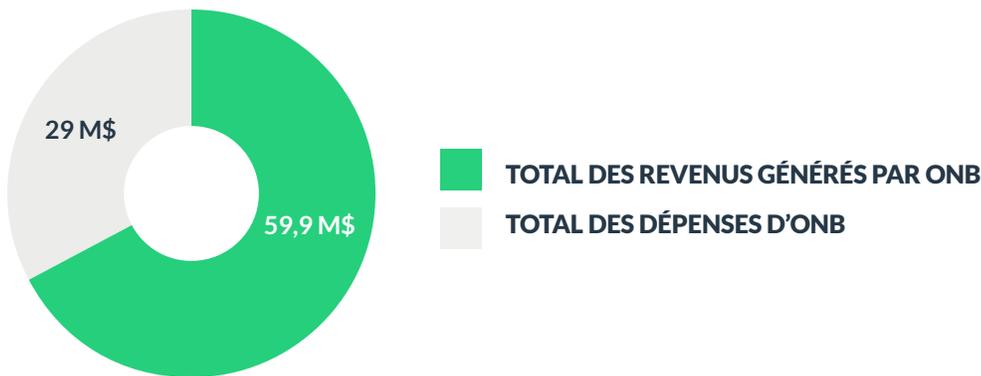
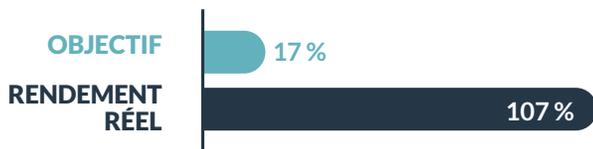
Dans l'ensemble, le gouvernement de la province reçoit **5 \$ en impôts totaux pour chaque dollar investi dans les remises salariales.**

- Toutes les données relatives aux remises salariales reposent sur les renseignements figurant dans les demandes de subventions soumises par les clients d'ONB. Les demandes de subventions sont prises en compte par ONB au cours de l'exercice où elles sont imputées.
- La masse salariale totale créée repose sur l'augmentation de la masse salariale réelle des employés admissibles pour l'année de remise.
- Toutes les données de paie déclarées par les clients sont déclarées dans l'année courante, selon les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada (ARC).
- Le rendement net pour la province au moyen de remises salariales correspond au total des recettes provinciales tirées des emplois soutenus moins l'aide financière d'ONB liée à la masse salariale pour l'année en cours.
- Le rendement net pour la province au moyen des remises salariales repose sur les renseignements salariaux réels des employés admissibles. Il est versé au modèle de RCI d'ONB, conçu, élaboré et validé par une tierce partie.
- Des 49,2 millions de dollars générés par les impôts totaux au Nouveau-Brunswick, 9,1 millions proviennent de l'aide fournie au cours des exercices précédents et liée à la croissance de l'emploi.
- Les impôts sur le revenu des particuliers générés sont calculés à l'aide du modèle de RCI d'ONB en fonction du nombre total d'emplois soutenus à partir des données de paie validées par ONB au moyen de tables d'impôt sur le revenu provinciale à jour.

## RCI de l'organisation

Le RCI des entreprises d'ONB mesure la capacité de l'organisation à faire preuve de responsabilité financière dans l'accomplissement de son mandat de création d'une croissance économique à long terme. Il illustre les revenus engendrés par les coûts relatifs au fonctionnement de l'organisation.

Après la prise en compte des dépenses opérationnelles et d'aide financière au cours de l'exercice 2023-2024, les contribuables ont reçu de **nouveaux revenus provinciaux nets de 30,9 millions de dollars** provenant des activités d'ONB.



- Le calcul du rendement du capital investi (RCI) d'ONB exclut tous les revenus et dépenses liés à la croissance démographique.
- Les revenus générés par ONB représentent le total des impôts générés par les emplois soutenus par ONB ainsi que les revenus autogénérés provenant des activités habituelles telles que les revenus de placement, les revenus en intérêts et le financement reçu en cours d'exercice. Les revenus générés n'englobent pas les revenus qui ne sont pas directement attribuables aux services d'ONB, comme les fonds provinciaux et les recouvrements sur les provisions pour prêts.
- Les dépenses d'ONB n'englobent pas les transactions non récurrentes ni les programmes lancés par le GNB qu'ONB doit mettre à exécution ou ceux qui visent une croissance à long terme avec une capacité limitée à enregistrer avec précision les avantages économiques tangibles immédiats (revenus).

## Rendement du portefeuille

En mettant l'accent sur la génération de rendements positifs pour la province, ONB veille à la protection des fonds publics, tout en continuant à soutenir les entreprises du Nouveau-Brunswick qui aspirent à se déployer.

Au 31 mars 2024, le portefeuille de prêts, d'investissements et de garanties de prêts géré par ONB était évalué à **303 millions de dollars**. Depuis sa fondation, le 1<sup>er</sup> avril 2015, ONB a gagné plus de 79,2 millions de dollars en intérêts créditeurs et en revenus de placement pour les contribuables.

Réalizations importantes (millions)	
Perception de paiements supplémentaires au-delà des 106,4 M\$	106,4 M\$
Restructuration de plus de 54,4 M\$ pour sécuriser la position	54,4 M\$
Provisions réduites de plus de 54,4 M\$ pour les comptes de fonctionnement	54,4 M\$
Perception de 22,9 M\$ de dividendes et de gains sur la vente de capitaux propres	22,9 M\$
Intérêts générés de 56,3 M\$	56,3 M\$
Réduction de 39,1 M\$ sur le risque lié aux garanties de prêts	39,1 M\$
Nombre d'entreprises actives dans le portefeuille d'ONB	84



# FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024

## Équipe des navigateurs d'affaires



L'équipe des navigateurs d'affaires a reçu **1 149** demandes de renseignements et a enregistré un taux de satisfaction des clients de **97,7 %** pour les dossiers complets (demandes nécessitant une collaboration avec le réseau de partenaires d'ONB)



Économies de **993 k\$** pour les clients grâce à l'allègement du fardeau réglementaire

## Équipe des services financiers



Réalisation d'une diligence raisonnable pour **39** projets d'investissement



Nouveaux engagements de financement de plus de **18,2 M\$**



Examen et traitement de **131** demandes d'aide financière pour un montant de **14,9 M\$**



Traitement de remboursements de créances auprès de clients du portefeuille pour un montant de **42,6 M\$**



Traitement de prêts et d'investissements de **31,1 M\$** à des clients du portefeuille



Dépassement des objectifs de réduction des formalités administratives, permettant de réduire le fardeau réglementaire de plus de **19,1 M\$**



Par l'intermédiaire de notre équipe d'approvisionnement, gestion d'accords de service signés totalisant plus de **4,9 M\$** (**31** contrats au total) sans violation de la *Loi sur les achats publics* ou des politiques d'ONB

## Équipe de la croissance des entreprises



Engagement de plus de **8 M\$** d'aide financière pour soutenir **62** projets de croissance pour des entreprises du N.-B.



Soutien aux entreprises du N.-B. cherchant à accroître leur effectif par une masse salariale promise de plus de **23,3 M\$**



Engagement de **4,3 M\$** pour soutenir 14 projets de productivité représentant un investissement total de **22,3 M\$**



Signature de 35 accords de développement du marché pour un montant total de **687 000 \$** d'aide financière engagée



Soutien aux clients d'ONB pour l'obtention de **28,9 M\$** en contrats du GNB

## Équipe de l'expansion des exportations



Soutien à **253** entreprises uniques dans leur parcours d'accès aux aides à l'exportation



Collaboration avec **72** clients pour pénétrer de nouveaux marchés



Participation de **149** entreprises aux missions et activités commerciales menées par ONB



Croissance des ventes prévue de plus de **97,2 M\$** rapportée par des clients d'ONB

## Équipe de l'attraction des investissements



Obtention de nouveaux investissements devant créer jusqu'à **1 198** nouveaux ETP



Obtention de nouveaux engagements générant une masse salariale totale pour le N.-B. estimée à **82,4 M\$**



Obtention de nouveaux investissements qui contribueront jusqu'à **266,6 M\$** à la croissance du PIB

# SECTEURS PRIORITAIRES

ONB adopte une approche stratégique en matière de renforcement des capacités dans les secteurs prioritaires. En travaillant à l'échelle du gouvernement et dans l'écosystème du développement économique, nous visons à renforcer les secteurs les plus importants pour le Nouveau-Brunswick aujourd'hui et à l'avenir.

## Fabrication de pointe

Le secteur manufacturier est le moteur de l'économie du Nouveau-Brunswick. Nous investissons dans la croissance du secteur de la fabrication de pointe, plus précisément dans l'aérospatiale et la défense, les produits de consommation, l'alimentation et les boissons, l'exploitation minière et d'autres industries à valeur ajoutée. Dans le cadre de son mandat, ONB a accordé la priorité à l'amélioration de la productivité comme levier clé pour aider les fabricants du Nouveau-Brunswick à accroître leur compétitivité et leur rentabilité globale.

Le secteur manufacturier du Nouveau-Brunswick est le plus important au pays en ce qui a trait à la valeur des exportations; il est par ailleurs caractérisé par la plus longue ancienneté d'emploi moyenne au pays et se classe au troisième rang au Canada sur le chapitre de la contribution au PIB (Statistique Canada). Ce succès s'explique par une main-d'œuvre manufacturière hautement qualifiée possédant une expérience dans les industries traditionnelles, ainsi que par des établissements d'enseignement postsecondaire de classe mondiale qui adaptent leurs programmes d'études aux besoins évolutifs du secteur. Les villes de taille moyenne du Nouveau-Brunswick occupent également le deuxième rang en Amérique du Nord pour la fabrication à forte intensité technologique et le troisième rang pour l'assemblage et la fabrication de systèmes.



## Technologie agricole

Le Nouveau-Brunswick reconnaît que la technologie agricole est essentielle à sa capacité de continuer à moderniser le secteur agricole, l'une des plus grandes industries traditionnelles de la province. Nous façonnons l'industrie à mesure qu'elle progresse, et les entreprises novatrices de technologie agricole le constatent.

Notre province a tout ce qu'il faut pour aider ce secteur à prospérer. D'ailleurs, nos coûts fonciers sont parmi les plus alléchants au Canada. ONB s'efforce de dénicher des options foncières qui offrent l'infrastructure nécessaire au succès de l'industrie agricole, y compris l'agriculture en environnement contrôlé (AEC), un secteur crucial pour l'atteinte d'une plus grande autosuffisance alimentaire. La province est également riche en eau, avec environ 60 000 km de rivières et de ruisseaux et 2 500 km de lacs et d'étangs. Notre fort ensoleillement quotidien moyen fait également du Nouveau-Brunswick un endroit de premier plan pour l'énergie solaire, réduisant ainsi les coûts énergétiques pour les producteurs.

## Cybersécurité

Une infrastructure de télécommunications de classe mondiale, un bassin de talents de grande qualité et des entreprises novatrices à la pointe de l'industrie continuent de faire du Nouveau-Brunswick un pôle d'investissement canadien en matière de cybersécurité. La province étant reconnue comme un centre manifeste d'éducation en cybersécurité au Canada atlantique pour l'ampleur et la profondeur de ses programmes et domaines d'intérêt, il n'est pas étonnant que Bulletproof, le Centre de cybersécurité pour la protection des infrastructures essentielles de Siemens, et le Centre national d'excellence numérique de Thales aient pignon sur rue au Nouveau-Brunswick.

ONB continue d'attirer des chefs de file de cybersécurité dans la province et d'aider nos entreprises locales à croître et à percer de nouveaux marchés. Au cours de la dernière année, le secteur de cybersécurité de la province a connu de nouveaux ajouts passionnants, plusieurs entreprises novatrices entamant des activités au Nouveau-Brunswick ou élargissant leurs activités existantes.



## Santé numérique

La population diversifiée et l'écosystème sécurisé du Nouveau-Brunswick font de la province le milieu idéal pour le développement de technologies qui amélioreront les soins de santé pour la population canadienne d'un océan à l'autre. Nous offrons la meilleure combinaison : une économie du savoir, une main-d'œuvre hautement qualifiée et experte en technologie, un écosystème bien intégré, un solide secteur de cybersécurité et un accès ouvert aux marchés mondiaux.

ONB aide les entreprises de santé numérique à tirer parti des forces de la province dans les domaines de la génomique et de la médecine de précision, de la technologie des essais cliniques, de la fabrication pharmaceutique, du génie biomédical, des soins aux personnes âgées, des systèmes de surveillance et de diagnostic, des appareils médicaux, des soins virtuels et des dossiers médicaux électroniques (DME). Le Nouveau-Brunswick est bien placé pour être un chef de file en matière de solutions liées au vieillissement, avec un investissement potentiel total de 1,8 milliard de dollars dans des projets liés au vieillissement au cours des dernières années.

## Innovation énergétique

Grâce à une abondance de ressources essentielles, à des actifs uniques, à une position stratégique et à un portefeuille énergétique hautement diversifié, le Nouveau-Brunswick est bien placé pour croître dans le secteur de l'énergie.

La technologie énergétique est essentielle à notre croissance et à notre prospérité futures. ONB stimule le développement économique du secteur de l'énergie en créant de nouvelles relations dans l'industrie, en attirant des entreprises et en renforçant le potentiel d'exportation vers les marchés internationaux.

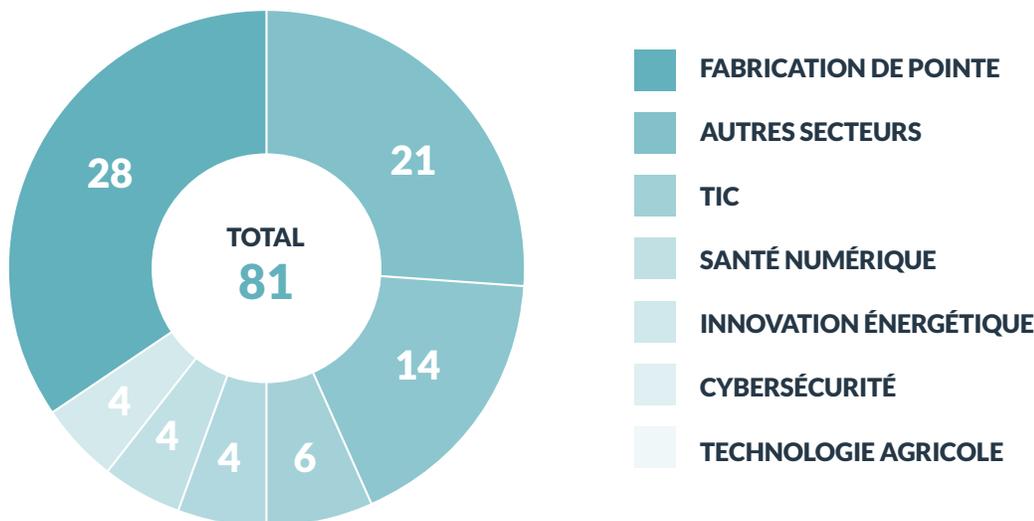


## Technologies de l'information et des communications (TIC)

Grâce à ses atouts en matière de transformation numérique, d'automatisation des processus robotisés, de géomatique, de technologie océanique, de médias numériques, de logiciels à la demande, de télécommunications et plus encore, le Nouveau-Brunswick continue d'être un endroit de prédilection mondiale pour l'industrie des TIC. Le réseau de partenaires d'ONB compte une grande variété d'organisations et d'intervenants des TIC tels que l'Institut McKenna et TechImpact, ce qui permet une collaboration agile pour la création d'une richesse de savoir, de synergies, de productivité accrue, de relations étroites et d'innovation.

Le Nouveau-Brunswick est l'un des marchés de talents technologiques qui affichent la croissance la plus rapide en Amérique du Nord. Nous avons la plus forte croissance du bassin des Z (les 15 à 24 ans) au Canada, et notre bassin de millénaires (les 25 à 39 ans) s'agrandit plus rapidement que la moyenne nationale. La croissance démographique récente de la province a contribué à une croissance de 93,3 % des talents technologiques au cours des cinq dernières années. ONB mise sur ce bassin de talents qui ne cesse de prendre de l'ampleur pour aider de plus en plus d'entreprises internationales à reconnaître l'intérêt de choisir le Nouveau-Brunswick pour leurs activités.

### LES ACCORDS ET ACCORDS SIGNÉS PAR ONB POUR L'EXERCICE 2023-2024 :





## TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

ONB s'engage à être à la fois transparente et responsable envers les gens du Nouveau-Brunswick et à gérer les fonds publics de manière responsable en mettant davantage l'accent sur les rapports relatifs au rendement. ONB continue d'améliorer l'accès à l'information sur la gestion et l'investissement des fonds publics ainsi que la divulgation proactive de celle-ci. Dans la section « Transparence » de son site Web, ONB publie des renseignements sur le rendement de ses investissements, ses approbations de financement pour l'industrie et des renseignements détaillés sur les paiements.

### **Résumé des activités liées à la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public***

Comme prévu en vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la directrice générale établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou à un fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont elle est responsable. ONB n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2023-2024.

## Résumé des projets de loi et des activités législatives

ONB n'a signalé aucune mesure législative ni activité législative au cours de l'exercice 2023-2024.

## Résumé des activités liées aux langues officielles

ONB reconnaît ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et est déterminée à offrir activement des services de qualité dans les deux langues officielles. Une plainte officielle a été déposée en vertu de la *Loi* au cours de l'exercice financier précédent. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, ONB a veillé à respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Des activités connexes réalisées régulièrement au cours de l'exercice sont présentées ci-dessous.

**Objectif 1** – Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais dans toute la province :

- Nous examinons en permanence tous les profils linguistiques afin de nous assurer que les ressources peuvent offrir des services dans les deux langues officielles.

**Objectif 2** – Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

- Dans le cadre du processus annuel d'examen du rendement, tous les employés doivent examiner les politiques sur la langue de service et la langue de travail et en discuter avec leur gestionnaire.
- Les employés ont la possibilité de participer à une formation linguistique en français ou en anglais pour leur développement professionnel.

**Objectif 3** – Veiller à ce que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province :

- Les langues officielles font partie de l'orientation des nouveaux employés.

**Objectif 4** – Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

- Les employés ont été invités à suivre les modules en ligne sur la langue de service et la langue de travail afin d'approfondir leurs connaissances de la *Loi sur les langues officielles*.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, ONB a continué à utiliser des outils qui aident les employés à travailler dans la langue officielle de leur choix. L'organisation continue de travailler en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action sur les langues officielles du gouvernement.

## Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2023 pour ONB.

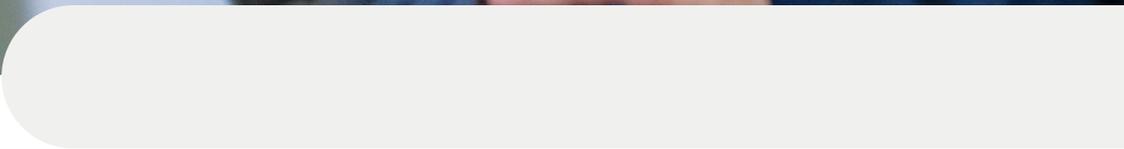
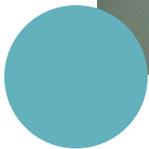
Cette section comprend des données sur la dotation en personnel d'année en année pour donner une image précise de la dotation et du personnel. Les chiffres ci-dessous indiquent le nombre d'employés permanents et temporaires au sein d'ONB au 31 décembre de chaque année.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre de chaque année		
Type d'employés	2023	2022
Permanents	140	133
Temporaires	16	17
TOTAL	156*	150

*\*48 employés de l'équipe de l'immigration ont été transférés à EPFT (en date du 1<sup>er</sup> avril 2024).*

ONB a annoncé 25 concours, soit 23 concours ouverts (publics) et deux concours restreints (internes).

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général d'ONB et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.





---

## **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 mars 2024

---

---

Rapport de direction	32
Rapport de l'auditeur indépendant	33
État consolidé de la situation financière	35
État consolidé des résultats	36
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	37
État consolidé de la variation de l'excédent accumulé	37
État consolidé des flux de trésorerie	38
Notes complémentaires	39-55

---

## Rapport de la direction

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction, et la responsabilité des états financiers consolidés ci-joints relève de la direction de la société d'État. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées ainsi que la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »).

La société d'État maintient des systèmes comptables et des contrôles connexes afin de fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et comptabilisées telles qu'elles ont été autorisées, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation d'états financiers conformément aux NCSP.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Le comité d'audit et des finances l'aide dans l'exercice de ses responsabilités. Ce comité examine les états financiers consolidés, recommande leur approbation et se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des contrôles internes et des questions liées à l'information financière. À la suite de la recommandation du comité d'audit et des finances, les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024 sont approuvés par le conseil d'administration.



---

Traci Simmons  
Présidente-directrice générale



---

Matthew Fox  
Chef des services financiers

Fredericton (N.-B.), Canada  
Le 27 juin 2024

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres du conseil d'administration d'Opportunités Nouveau-Brunswick

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés d'Opportunités Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets, de la variation de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, des variations de ses actifs financiers nets, de variation de l'excédent accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de mon rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre pas à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de publier un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et je mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevé au cours de mon audit.

Le vérificateur général,



Paul Martin, FCPA, FCA

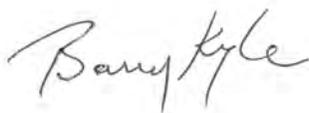
*Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada*  
Le 27 juin 2024

**Opportunités Nouveau-Brunswick**  
 État consolidé de la situation financière  
 Aux 31 mars

	2024	2023
<b>Actif</b>		
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	208 674 818 \$	189 783 511 \$
Créances générales (note 4)	281 729	427 679
Intérêts à recevoir (note 5)	307 063	795 286
Prêts (note 8)	92 752 863	73 604 095
Placements (note 9)	21 438 233	20 465 359
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>323 454 706</b>	<b>285 075 930</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 13)	16 133 048	13 947 144
Dépôts détenus en fiducie (note 16)	31 849 990	37 199 990
Provision pour perte sur garanties d'emprunts (note 15)	4 290 000	7 150 000
Montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick (note 17)	225 239 473	235 523 565
<b>Total des passifs</b>	<b>277 512 511</b>	<b>293 820 699</b>
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	<b>45 942 195</b>	<b>(8 744 769)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Actifs payés d'avance	127 763	55 551
Immobilisations corporelles (note 12)	591 679	832 442
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>719 442</b>	<b>887 993</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de la période</b>	<b>46 661 637 \$</b>	<b>(7 856 776) \$</b>

Éventualités (note 15)  
 Engagements (note 19)  
 Événements postérieurs à la date des états financiers (note 23)

Approuvé par le conseil :



Barry Kyle  
 Président du conseil d'administration



Natasha Ostaff  
 Présidente du comité d'audit

**Opportunités Nouveau-Brunswick**  
 État consolidé des résultats  
 Pour les exercices clos les 31 mars

	Budget (note 21)	2024	2023
<b>Revenus</b>			
Province du Nouveau-Brunswick	44 965 000 \$	44 965 000 \$	44 352 322 \$
Intérêts sur les prêts (note 5)	5 000 000	4 067 794	3 823 110
Autres	-	1 284 026	544 634
Montants inscrits à des comptes spéciaux	1 733 000	3 124 591	3 002 665
Revenu de placements	-	4 485 617	2 419 222
Provision pour le recouvrement de pertes (note 7)	-	32 720 847	17 857 576
Division de la croissance démographique (note 23)	5 400 000	5 781 500	6 902 000
<b>Total des revenus</b>	<b>57 098 000</b>	<b>96 429 375</b>	<b>78 901 529</b>
<b>Charges</b>			
Services d'administration et de développement des affaires (note 18)	16 267 250	16 232 952	14 049 287
Administration – croissance démographique (notes 18 et 23)	4 905 750	4 112 719	4 446 851
Aide financière	22 500 000	11 819 958	10 860 022
Aide financière – croissance démographique (note 23)	5 925 000	6 626 516	6 716 811
Aide financière – productivité et compétitivité	5 000 000	3 118 817	8 220 372
Charge pour créances douteuses	2 500 000	-	-
Subvention liée à la pandémie de COVID-19	-	-	723 641
<b>Total des charges</b>	<b>57 098 000</b>	<b>41 910 962</b>	<b>45 016 984</b>
<b>Excédent (déficit) annuel</b>	<b>- \$</b>	<b>54 518 413 \$</b>	<b>33 884 545 \$</b>

**Opportunités Nouveau-Brunswick**

État consolidé de la variation des actifs financiers nets

Pour les exercices clos les 31 mars

	Budget	2024	2023
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	(8 744 769) \$	(8 744 769) \$	(42 653 501) \$
Excédent annuel	-	54 518 413	33 884 545
Variation nette des charges payées d'avance	-	(72 212)	8 054
Variation nette des immobilisations corporelles	-	240 763	16 133
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	<b>(8 744 769) \$</b>	<b>45 942 195 \$</b>	<b>(8 744 769) \$</b>

**Opportunités Nouveau-Brunswick**

État consolidé de la variation de l'excédent accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars

	Budget	2024	2023
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>	(7 856 776) \$	(7 856 776) \$	(41 741 321) \$
Excédent annuel	-	54 518 413	33 884 545
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>(7 856 776) \$</b>	<b>46 661 637 \$</b>	<b>(7 856 776) \$</b>

**Opportunités Nouveau-Brunswick**  
 État consolidé des flux de trésorerie  
 Pour les exercices clos les 31 mars

	2024	2023
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent annuel	54 518 413 \$	33 884 545 \$
<i>Éléments sans effet sur la trésorerie</i>		
(Diminution) nette de la provision pour créances douteuses	(30 315 305)	(19 029 435)
Intérêts inscrits à l'actif sur les prêts	(168 834)	(663 769)
Amortissement des intérêts sur les prêts assortis de conditions avantageuses	(66 075)	(142 522)
Encours reclassés	(1 111 523)	10 655 578
Intérêts sur les nouveaux prêts assortis de conditions avantageuses	-	126 684
Amortissement des immobilisations corporelles	240 763	212 196
<i>Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement</i>		
Créances générales	145 950	(173 820)
Intérêts à recevoir	488 223	(268 424)
Charges payées d'avance	(72 212)	8 054
Montants à payer au titre des garanties	(2 860 000)	(290 000)
Créditeurs et charges à payer	2 185 904	(1 809 092)
Revenus reportés	-	(249 134)
<b>Total des activités de fonctionnement</b>	<b>22 985 304</b>	<b>22 260 861</b>
<b>Activités de placement</b>		
Avances sur prêts	(30 182 000)	(5 000 000)
Remboursement de prêts	42 694 969	11 257 082
Placement	(972 874)	(3 355 871)
<b>Total des activités de placement</b>	<b>11 540 095</b>	<b>2 901 211</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations et de financement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(285 663)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	89 600
Dépôts détenus en fiducie	(5 350 000)	(7 055 000)
Prêts à rembourser à la province du Nouveau-Brunswick	(10 284 092)	(18 251 595)
<b>Total des activités de financement</b>	<b>(15 634 092)</b>	<b>(25 502 658)</b>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	18 891 307	(340 586)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	189 783 511	190 124 097
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>208 674 818</b>	<b>189 783 511</b>
<b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont représentés par le poste Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick</b>	<b>208 674 818 \$</b>	<b>189 783 511 \$</b>

## 1. Nature des activités

La *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* a été promulguée et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015. La nouvelle loi a abrogé la *Loi constituant Investir Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur le développement économique*. En vertu de ces dispositions, tous les actifs et passifs d'Investir Nouveau-Brunswick et du ministère du Développement économique sont devenus les actifs et passifs d'Opportunités Nouveau-Brunswick le 1<sup>er</sup> avril 2015.

À titre de société d'État, Opportunités Nouveau-Brunswick (« ONB ») constitue le point central de toutes les activités de développement économique du Nouveau-Brunswick. Axée sur le client, proactive, professionnelle et responsable, ONB est le point de contact unique des entreprises régionales et étrangères cherchant à croître, à étendre leurs activités et à s'établir localement. ONB exerce des activités cruciales axées sur le rendement, les occasions de croissance importantes et le développement du Nouveau-Brunswick.

## 2. Sommaire des méthodes comptables importantes

### *Référentiel comptable*

La direction a préparé les présents états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »).

### *Principes de consolidation*

Les comptes des organismes faisant partie du périmètre comptable d'ONB sont inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de la méthode de la consolidation.

Cette méthode vise à regrouper les comptes d'un organisme distinct et exige que les méthodes comptables soient uniformes pour tous les organismes, et les soldes et les opérations interorganismes sont éliminés en vertu de celle-ci. Cette méthode permet de présenter les organismes comme s'il s'agissait d'un organisme unique.

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges d'ONB et de sa filiale en propriété exclusive, 734743 NB Ltd. Tous les soldes interservices et interentités et toutes les opérations conclues entre ces entités, sont éliminés lors de la consolidation.

### *Adoption de nouvelles normes comptables*

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2023, ONB a adopté de façon prospective la note d'orientation concernant la comptabilité dans le secteur public NOSP-8, *Éléments incorporels achetés*. ONB ne détient aucun élément incorporel acheté, et l'adoption de cette norme n'a entraîné aucune comptabilisation ou présentation d'information additionnelle.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2023, ONB a adopté de façon prospective la norme comptable pour le secteur public SP 3160, *Partenariats public-privé*. ONB n'a aucun partenariat public-privé, et l'adoption de cette norme n'a entraîné aucune comptabilisation ou présentation d'information additionnelle.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2023, ONB a adopté le chapitre SP 3400, *Revenus*, qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus. Le chapitre fournit des indications générales sur la façon dont la société d'État doit comptabiliser, évaluer et présenter les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) et ceux issus des opérations sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie), ainsi que sur les informations qu'elle doit fournir à leur sujet. Il y a deux approches pour la comptabilisation des revenus qui comportent des obligations de prestation : à un moment précis ou progressivement. Ce choix est fait en fonction du moment auquel l'obligation de prestation est remplie. Le chapitre SP 3400 a été appliqué de façon prospective dans les présents états financiers consolidés et, tel que le permettent les dispositions transitoires, les données des périodes précédentes n'ont pas été retraitées. La mise en œuvre de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

## 2. Sommaire des méthodes comptables importantes (suite)

### *Classement des actifs*

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués d'éléments d'actif acquis qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Ils sont plutôt utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être revendus. Les actifs non financiers comprennent les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles.

### *Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick*

Comme ONB et sa filiale en propriété exclusive, 734743 NB Ltd., ne disposent pas de compte bancaire distinct, les charges et les revenus sont imputés aux comptes bancaires de la province du Nouveau-Brunswick (la « province »). Ces fonds représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie consolidés d'ONB.

### *Placements*

Les placements en instruments de capitaux propres d'entreprises privées sont comptabilisés au coût ajusté, et les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle ils sont décomptabilisés.

Les placements en instruments de capitaux propres d'entreprises privées sont classés comme étant dépréciés lorsque, de l'avis de la direction, l'instrument de capitaux propres a subi une moins-value durable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les placements sont passés en revue chaque année pour déterminer s'ils ont subi une moins-value.

Les placements dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation à titre de gain ou de perte de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé, et le gain ou la perte est alors reclassé dans l'état des résultats.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont les actifs d'ONB dont la durée de vie utile est supérieure à un an. Certains seuils de capitalisation en dollars ont été établis à des fins pratiques. ONB a passé en charges des immobilisations acquises d'une valeur individuelle de 40 000 \$ ou moins. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, puis font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée de vie utile limitée de l'actif selon le mode d'amortissement linéaire.

### *Terrains*

ONB détient des terrains reçus dans le cadre d'opérations passées qui ne sont pas utilisés dans le cadre des activités de fonctionnement courantes. Les terrains sont comptabilisés au coût, ont une durée de vie utile illimitée et ne sont pas amortis.

### *Actifs payés d'avance*

Les actifs payés d'avance comprennent les avances liées aux frais de déplacement et aux salaires, les abonnements aux médias et d'autres distributions en trésorerie et en équivalents de trésorerie versées à des tiers avant que les avantages ne soient reçus. Les actifs payés d'avance sont passés en charges dans les périodes auxquelles ils se rapportent.

## 2. Sommaire des méthodes comptables importantes (suite)

### *Revenus et montants à recevoir*

Les revenus, y compris les revenus d'intérêts, les montants inscrits à des comptes spéciaux, les revenus de placement et les autres revenus, sont comptabilisés lorsque l'opération ou l'événement est un fait accompli et que l'obligation de prestation liée aux services ou aux biens sous-jacents est remplie. Les revenus sans obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la société d'État a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et que les revenus sont attendus.

Les montants à recevoir, y compris les intérêts à recevoir, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où ils sont gagnés. Les montants à recevoir jugés irrécouvrables sont comptabilisés au titre des charges pour créances douteuses.

### *Opérations de restructuration*

Une opération de restructuration est le transfert d'un ensemble intégré d'actifs et/ou de passifs ainsi que de la responsabilité des programmes ou activités auxquels il se rattache, effectué sans une contrepartie principalement déterminée sur la base de la juste valeur des différents actifs et passifs transférés (*note 23*).

### *Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges sont comptabilisées pour tous les biens consommés et services reçus pendant l'exercice.

### *Paiements de transfert*

#### *Charges*

Les paiements de transfert sont les transferts d'argent, tels que des subventions, à un organisme qui sont effectués sans qu'ONB obtienne des biens ou des services en retour. Les paiements de transfert sont constitués des postes Aide financière, Aide financière – productivité et compétitivité, Aide financière – croissance démographique et Subvention liée à la pandémie de COVID-19.

#### *Revenus*

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de revenus lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans les cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation de prestation qui ne respecte pas les critères de comptabilisation des revenus. Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus reportés lorsque les modalités de transfert donnent lieu à un passif. Le revenu de transfert est comptabilisé dans l'état des résultats quand le passif découlant des stipulations est réglé.

Les paiements de transfert sont fournis par la province sous forme de subventions de fonctionnement conformément au processus relatif au Budget principal du gouvernement.

### *Charges de retraite*

Le régime de retraite à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* a été converti et remplacé par le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (le « RRSPNB »). Le RRSPNB est un régime de retraite à risques partagés selon la *Loi sur les prestations de pension du Nouveau-Brunswick*. Certains employés d'ONB ont le droit de recevoir des prestations en vertu du RRSPNB. Selon les modalités de ce régime converti, tous les employés classés dans la catégorie à temps plein par l'employeur doivent cotiser à ce nouveau régime, qui est financé par l'employé et l'employeur. Les cotisations au régime effectuées par l'employeur sont payées et passées en charges par la province au nom d'ONB. ONB n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a accès à aucun excédent en ce qui concerne les régimes de retraite de ses employés. Pour obtenir d'autres renseignements, se reporter à la note ci-dessous concernant les charges d'ONB payées par d'autres parties.

## 2. Sommaire des méthodes comptables importantes (suite)

### *Allocations de retraite*

Certains employés de longue date reçoivent une allocation de retraite au moment de leur retraite de la fonction publique. Le régime est financé par la province. La province a apporté des modifications au programme d'allocations de retraite en 2013, de sorte que le personnel de direction et les employés non syndiqués d'ONB ont cessé d'accumuler des crédits d'allocation de retraite. Les employés qui participaient à ce programme ont pu choisir de toucher la somme accumulée au lieu de l'allocation de retraite ou, pour les employés qui comptent plus de cinq ans de service, de différer le versement de la somme accumulée jusqu'au moment de leur retraite. Les coûts et l'obligation associés au régime n'incombent pas à ONB et sont comptabilisés dans les états financiers de la province.

### *Charges d'Opportunités Nouveau-Brunswick payées par d'autres parties*

Certains coûts de l'employeur, comme les cotisations au régime de retraite et le Régime de pensions du Canada (le « RPC »), sont payés et passés en charges par la province pour le compte d'ONB. Le passif lié aux congés de maladie est comptabilisé par la province dans ses états financiers consolidés. Ces charges et les soldes connexes liés aux éléments de l'actif et du passif ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés. Conformément aux modes de fonctionnement adoptés par ONB, les soldes de ces régimes d'avantages demeurent des actifs ou des obligations de la province et ils ne seront pas pris en charge par ONB.

### *Obligation constatée pour coûts après fermeture*

ONB constate une obligation pour des coûts après fermeture. Le passif comptabilisé est basé sur des estimations et des hypothèses fondées sur les meilleures données à la disposition de la direction comme l'indique la *note 14*. Les événements futurs peuvent donner lieu à des variations importantes du total estimatif des charges, de la capacité utilisée ou de la capacité totale et de l'estimation du passif, qui seraient constatées de manière prospective en tant que changements d'estimations le cas échéant.

### *Instruments financiers*

Les instruments financiers comprennent les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick, les créances générales, les intérêts à recevoir, les prêts, les placements, les créditeurs et charges à payer, la provision pour pertes sur garanties d'emprunts, les dépôts détenus en fiducie ainsi que les montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, plus tous les coûts de transaction directement attribuables, lorsque ONB devient partie aux droits et obligations contractuels de l'instrument financier. La juste valeur représente le montant auquel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale.

Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et qu'ONB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux droits de propriété. Ils peuvent également être décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

ONB classe ses instruments financiers dans les groupes suivants :

#### *a. Coût ou coût après amortissement*

Les créances générales comprennent les frais de garantie, les frais de location, les avances liées aux frais de déplacement et les autres créances, ainsi que la provision générale portée en diminution de telles créances.

Les intérêts à recevoir sont constitués des intérêts sur les prêts, ainsi que de la provision sur les intérêts à recevoir. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2. Sommaire des méthodes comptables importantes (suite)

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute provision pour moins-value sur les prêts lorsque la direction estime que les montants pourraient être irrécouvrables dans l'avenir.

Les placements sont des actifs financiers évalués au coût ajusté et sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse est jugée durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement (se reporter à la note 11).

Les créditeurs et charges à payer sont classés en tant que passifs financiers. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La provision pour pertes sur garanties d'emprunts est une provision pour moins-value sur les garanties d'emprunts constituée lorsque la direction estime que les montants pourraient être irrécouvrables dans l'avenir.

Les dépôts détenus en fiducie se composent des fonds reçus par ONB et détenus en fiducie jusqu'à ce que certains critères soient respectés.

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick représentent des prêts sans intérêt consentis par la province qui sont ensuite octroyés aux clients, et ils sont évalués au coût.

### *b. Catégorie de la juste valeur*

Les placements sont des actifs financiers évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées annuellement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé, et le gain ou la perte est reclassé dans l'état consolidé des résultats (se reporter à la note 11). Au 31 mars 2024, ONB ne détenait aucun placement évalué à la juste valeur (2023 – aucun placement évalué à la juste valeur) et, par conséquent, aucun état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'a été préparé et aucune information n'est à fournir.

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sont évalués à la juste valeur, ce qui est présumé représenter la valeur comptable et constitue le coût historique. Les montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick sont évalués à la juste valeur, qui est présumée correspondre à la valeur comptable.

### *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers, en conformité avec les NCSP, exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants constatés des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des charges comptabilisés pour la période.

Les éléments les plus significatifs qui exigent le recours à des estimations de la direction se rapportent à l'établissement des provisions pour moins-value sur les prêts et les garanties d'emprunts, à la perte de valeur des placements, à la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement, aux obligations constatées pour coûts après fermeture, aux intérêts sur les prêts assortis de conditions avantageuses, aux charges à payer et aux engagements pour les exercices futurs. Il est possible que les résultats réels diffèrent des meilleures estimations de la direction, au fur et à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

## 2. Sommaire des méthodes comptables importantes (suite)

Une analyse de sensibilité montre qu'une variation de plus 5 % ou de moins 5 % de la provision globale pour moins-value à l'égard des prêts pourrait se traduire par une augmentation de 7,1 M\$ ou une diminution de 5,9 M\$ du montant net des prêts et de la charge pour créances douteuses (2023 – augmentation de 7,7 M\$ ou diminution de 6,4 M\$).

Une variation de plus 5 % ou de moins 5 % de la provision globale pour pertes sur garanties d'emprunts pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de 0,7 M\$ des pertes sur garanties d'emprunts et de la charge pour créances douteuses (2023 – augmentation ou diminution de 0,7 M\$).

Une analyse de sensibilité montre qu'une variation de moins 5 % de la perte de valeur des placements pourrait se traduire par une diminution de 1 M\$ du montant net des placements et de la charge pour créances douteuses (2023 – diminution de 1,5 M\$).

### *Taxe de vente harmonisée (« TVH »)*

ONB ne comptabilise pas la TVH dans ses états financiers consolidés, car la composante fédérale de toute TVH payée est remboursée à la province du Nouveau-Brunswick et la composante provinciale n'est pas perçue par la province auprès de ses propres entités.

### *Prêts-subventions*

Les accords de prêt qui renferment des clauses de libération sont imputés aux charges d'aide financière lorsque la libération est considérée comme probable.

### *Provisions pour moins-value*

Les provisions pour moins-value sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. Une provision pour moins-value est également comptabilisée sur les garanties d'emprunts lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable. Un examen annuel est effectué sur le solde des prêts et des garanties d'emprunts, et une provision reflétant les meilleures estimations de la direction quant aux pertes probables est comptabilisée. Les variations initiales et ultérieures du montant de la provision pour moins-value sont comptabilisées en tant que charge ou crédit dans l'état des résultats.

### *Prêts assortis de conditions avantageuses*

Un prêt assorti de conditions avantageuses est comptabilisé lorsque ONB exige un taux d'intérêt inférieur au taux d'emprunt de la province sur les marchés financiers. La valeur actualisée nette des intérêts sur les prêts assortis de conditions avantageuses est calculée en fonction de la différence entre le taux d'intérêt exigé et le taux d'emprunt de la province au moment de l'attribution du prêt. La partie du prêt assortie de conditions avantageuses est comptabilisée en charges dans l'année d'attribution. Ce montant est amorti de façon linéaire sur la durée du prêt. La valeur comptabilisée de ces prêts est la valeur nominale moins la portion non amortie des intérêts sur les prêts assortis de conditions avantageuses.

### *Intérêts sur les prêts assortis de conditions avantageuses*

Le montant des intérêts non perçus sur les prêts assortis de conditions avantageuses accordés par ONB est passé en charges durant l'exercice pendant lequel lesdits prêts sont octroyés et est amorti sur la durée des conditions avantageuses associées aux prêts.

### *Prêts à rembourser à la province du Nouveau-Brunswick*

La province accorde à ONB des prêts sans intérêt qui sont ensuite octroyés aux clients. Les remboursements des clients sont déduits des prêts à rembourser à la province. Les montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick sont calculés à leur valeur nominale, moins les remboursements reçus chaque année (se reporter à la note 18).

### 3. Opérations entre apparentés

ONB et sa filiale en propriété exclusive, 734743 NB Ltd., sont entièrement détenues par la province du Nouveau-Brunswick et, par conséquent, sont des parties apparentées à d'autres organismes contrôlés par la province du Nouveau-Brunswick ou soumis à une influence notable de cette dernière. Plusieurs opérations avec ces entités apparentées ont été mises à jour, plus particulièrement les éléments suivants :

- Des revenus inscrits à des comptes spéciaux de 507 165 \$ provenant de la Société de développement régional (2023 – 488 000 \$).
- Des revenus inscrits à des comptes spéciaux de 655 136 \$ provenant de la Division des affaires intergouvernementales (2023 – 350 000 \$).
- Des revenus inscrits à des comptes spéciaux de 1,36 M\$ provenant du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (2023 – 1,69 M\$).
- Des dépenses liées à l'aide financière en matière d'immigration de 377 435 \$ rattachées au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2023 – 207 049 \$).

Les opérations avec ces entités apparentées ont été conclues et réglées dans des conditions normales de marché, à l'exception de ce qui suit :

- ONB dépend, du point de vue économique, de la province. Au cours de l'exercice, la province a versé 44,9 M\$ (2023 – 44,3 M\$) à ONB.
- ONB occupe un bureau dont le loyer est payé par la province du Nouveau-Brunswick.
- ONB n'a pas de compte bancaire distinct. Par conséquent, les charges et les revenus d'ONB sont imputés aux comptes bancaires de la province et sont présentés au poste Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick. En 2024, les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick se sont chiffrés à 208,7 M\$ (2023 – 189,8 M\$).
- La province accorde à ONB des prêts sans intérêt qui sont ensuite octroyés aux clients. Se reporter à la note 17 pour plus de renseignements au sujet des montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick.
- La province comptabilise les charges de l'employeur au titre des cotisations au régime de retraite, des cotisations au RPC et des allocations de retraite. Ces charges, ainsi que le passif lié aux congés de maladie, ne figurent pas dans les présents états financiers.

La province fournit à ONB d'autres services centraux, principalement par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick, qui sont comptabilisés à la valeur d'échange comme si les entités n'avaient aucun lien de dépendance.

### 4. Créances générales

	2024	2023
Créances générales	416 826 \$	561 276 \$
Provision pour créances douteuses	(135 097)	(133 597)
	<b>281 729 \$</b>	<b>427 679 \$</b>

Les créances générales comprennent les honoraires, les avances liées aux frais de déplacement et les autres montants à payer à ONB. La recouvrabilité des créances générales est évaluée annuellement.

## 5. Intérêts sur les prêts

	2024	2023
Amortissement des intérêts sur les prêts assortis de conditions avantageuses	66 075 \$	142 522 \$
Intérêts sur les prêts	4 001 719	3 680 588
	4 067 794 \$	3 823 110 \$
	2024	2023
Solde d'ouverture	2 031 566 \$	1 844 024 \$
Intérêts sur les prêts	4 001 719	3 680 588
Paiements reçus	(4 913 945)	(2 829 277)
Intérêts capitalisés sur les prêts	(168 834)	(663 769)
	950 506	2 031 566
<b>Provision pour moins-value</b>		
Ouverture	(1 236 280)	(1 317 162)
(Augmentation) diminution de la provision	592 837	80 882
	(643 443)	(1 236 280)
Intérêts débiteurs (montant net)	307 063 \$	795 286 \$

Le poste Intérêts débiteurs (montant net) comprend des revenus d'intérêts comptabilisés de 0 \$ (2023 – 551 670 \$) qui s'accumulent, mais ne sont pas exigibles tant que certaines conditions ne sont pas respectées.

## 6. Revenu de placements

Des revenus de placement de 4,5 M\$ (2023 – 2,4 M \$) ont été comptabilisés au cours de l'exercice.

## 7. Recouvrement de créances douteuses et charge pour créances douteuses

	2024	2023
Recouvrements – prêts et garanties	608 720 \$	31 587 \$
Variation de la provision	33 111 717	19 389 358
Perte de valeur des placements	(999 590)	(1 563 369)
	32 720 847 \$	17 857 576 \$

## 8. Prêts

	2024	2023
Solde d'ouverture	153 485 054 \$	169 718 107 \$
Avances sur prêts, montant net	30 182 000	5 000 000
Intérêts capitalisés	168 834	663 769
Amortissement de la portion sans intérêt dans les revenus	66 075	142 522
Intérêts sur les nouveaux prêts assortis de conditions avantageuses	-	(126 684)
Remboursements reçus	(42 694 969)	(11 257 082)
Reclassement de prêts	1 111 523	(10 655 578)
	<b>142 318 517</b>	<b>153 485 054</b>
<b>Provision pour moins-value</b>		
Solde d'ouverture	(79 880 959)	(98 910 394)
(Augmentation) de la provision	(5 888 235)	(1 710 897)
Diminution de la provision	36 203 540	20 740 332
	<b>(49 565 654)</b>	<b>(79 880 959)</b>
<b>Prêts (montant net)</b>	<b>92 752 863 \$</b>	<b>73 604 095 \$</b>

Les intérêts exigés sur ces prêts vont de 0 % à 10 %. Les modalités de remboursement sont négociées individuellement pour chaque prêt et leur durée ne dépasse habituellement pas 30 ans. Les modalités de garantie des prêts font également l'objet de négociations entre ONB et le débiteur en fonction des risques liés au prêt. La garantie peut comprendre une assurance-vie, les actifs de la société, des garanties personnelles ou la valeur de la société mère. La garantie peut être partielle ou intégrale.

## 9. Placements

Les placements détenus par ONB et son entité consolidée sont assortis de conditions négociées entre ONB et l'entité émettrice en fonction des risques liés à chaque placement. Les placements d'ONB sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

	2024	2023
Solde d'ouverture	20 465 359 \$	17 109 488 \$
Nouveaux placements	2 255 807	3 294 240
Transferts	23 736	4 835 229
Rachats	(307 079)	(3 210 229)
Perte de valeur	(999 590)	(1 563 369)
	<b>21 438 233 \$</b>	<b>20 465 359 \$</b>

Les données correspondantes pour 2023 comprennent une opération de restructuration qui s'est traduite par le reclassement dans les placements d'un montant de 10,8 M\$ à titre de prêts à rembourser. Une tranche de 6 M\$ de ce montant était assortie de conditions avantageuses et a été passée en charges au poste Aide financière - productivité et compétitivité pour l'exercice, et une tranche de 4,8 M\$ a été transférée au poste Placements.

## 10. Gestion des risques

Une analyse des risques importants liés aux instruments financiers d'ONB est présentée ci-dessous :

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de l'une de ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. ONB gère ce risque en ayant recours à des procédures d'approbation de crédit pour les demandeurs de prêt et de placement et en effectuant une surveillance des paiements des débiteurs. Une évaluation de la qualité du crédit des demandeurs de prêts est effectuée en tenant compte des notations de crédit externes disponibles, d'une analyse de la situation financière et de la liquidité, des antécédents et d'autres facteurs. Les évaluations de la qualité du crédit comprennent les instruments financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés et qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Au 31 mars 2024, le risque de crédit maximal d'ONB correspondait au total des soldes des créances générales, des intérêts à recevoir, des prêts et des placements qui s'élevait à 114,8 M\$ (2023 – 95,3 M\$). Ce montant exclut les estimations au titre de la perte de valeur et de la provision effectuées par la direction dans le cadre de l'évaluation de la qualité du crédit des créances générales d'ONB (*note 4*), des intérêts créditeurs (*note 5*), des prêts (*note 8*) et des soldes des placements (*note 9*).

L'exposition maximale d'ONB tient compte des garanties de premier rang spécifiques détenues. Plusieurs des prêts d'ONB comportent des garanties de premier rang sous forme d'accords de sûreté générale sur les actifs de la société ou de sûreté sous forme de débiteures. L'incidence financière des garanties détenues à titre de sûreté est prise en compte dans les estimations de la direction au titre des provisions.

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir les obligations liées à des passifs financiers. Les exigences en matière de liquidité sont gérées au moyen de la réception de revenus de la province, de revenus générés par les prêts et les placements en instruments de capitaux propres et de remboursements de capital sur les prêts. ONB gère ce risque en surveillant les remboursements de prêts par les débiteurs. Ces sources de fonds servent à payer les charges de fonctionnement et à rembourser la dette envers la province. Dans le cours normal des activités, ONB conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui ont également une incidence sur la situation de trésorerie d'ONB. ONB maintient également un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie par l'entremise de la province, et ce compte sert à régler les créditeurs et les charges à payer.

### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur de marché des placements et de la dette d'ONB fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Les taux d'intérêt exigés par ONB sur les prêts en cours sont fixes conformément aux accords juridiques. Toute variation du taux d'intérêt du marché durant l'exercice n'aurait aucune incidence sur les flux de trésorerie d'ONB à moins qu'un instrument de créance n'ait fait l'objet d'une restructuration ou d'un refinancement.

### d) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers libellés en devises. ONB est exposée au risque de change à l'égard des achats libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'ONB, soit principalement en dollars américains. Les transactions en monnaies étrangères d'ONB sont normalement réglées à court terme; par conséquent, la direction considère que l'exposition au risque de change est minime.

### e) Risque de concentration

Le risque de concentration se produit lorsque le portefeuille d'un prêteur a une concentration plus élevée de valeur dans 1) une entité ou un groupe d'entités (le « risque propre à une entité ») ou 2) une région, un produit, une industrie ou un secteur particulier (le « risque propre à un secteur »). En raison de la dépendance de l'économie du Nouveau-Brunswick envers les industries primaires, le total du portefeuille d'ONB présente une surpondération dans les industries primaires, en particulier l'industrie forestière. Au 31 mars 2024, ONB était exposée aux risques de concentration suivants (exposition brute du portefeuille, déduction faite de la provision) :

## 10. Gestion des risques (suite)

- Exposition au risque propre à une entité de 132,0 M\$ (92 %) pour dix entités ou groupes (2023 – 111,3 M\$ [90 %] pour dix entités ou groupes).
- Exposition au risque propre à un secteur de 15,8 M\$ (11 %) pour quatre entités ou groupes au sein de l'industrie forestière (2023 – 15,5 M\$ [12 %] pour six entités ou groupes).

## 11. Classement des instruments financiers

Le tableau qui suit présente le coût et la juste valeur des instruments financiers par catégorie.

	2024		
	Juste valeur	Coût après amortissement	Total
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	208 674 818	\$ -	\$ 208 674 818
Créances générales	-	281 729	281 729
Intérêts à recevoir	-	307 063	307 063
Prêts	-	92 752 863	92 752 863
Placements	-	21 438 233	21 438 233
Créditeurs et charges à payer	-	16 133 048	16 133 048
Provision pour perte sur garanties d'emprunts	-	4 290 000	4 290 000
Dépôts détenus en fiducie	-	31 849 990	31 849 990
Montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick	-	225 239 473	225 239 473
	208 674 818	\$ 392 292 399	\$ 600 967 217

	2023		
	Juste valeur	Coût après amortissement	Total
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	189 783 511	\$ -	\$ 189 783 511
Créances générales	-	427 679	427 679
Intérêts à recevoir	-	795 286	795 286
Prêts	-	73 604 095	73 604 095
Placements	-	20 465 359	20 465 359
Créditeurs et charges à payer	-	13 947 144	13 947 144
Revenus reportés	-	-	-
Provision pour perte sur garanties d'emprunts	-	7 150 000	7 150 000
Dépôts détenus en fiducie	-	37 199 990	37 199 990
Montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick	-	235 523 565	235 523 565
	189 783 511	\$ 389 113 118	\$ 578 896 629

## 11. Classement des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur après la comptabilisation initiale, classés dans l'un des niveaux 1 à 3 suivants, selon le degré d'observabilité de la juste valeur :

- Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques selon le dernier cours acheteur.
- Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix).
- Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

	2024			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	208 674 818 \$	- \$	- \$	208 674 818 \$
	208 674 818 \$	- \$	- \$	208 674 818 \$

	2023			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	189 783 511 \$	- \$	- \$	189 783 511 \$
	189 783 511 \$	- \$	- \$	189 783 511 \$

## 12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations corporelles acquises et améliorées dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice.

	2024			2023
	Terrains	Logiciels	Total	Total
Durée de vie utile estimative (en années)	Indéterminée	De 5 à 15		
<b>Coûts</b>				
Coûts – ouverture	299 900 \$	1 154 483 \$	1 454 383 \$	1 258 319 \$
Entrées	-	-	-	285 663
Sorties	-	-	-	(89 600)
Pertes de valeur	-	-	-	-
Coûts – clôture	299 900	1 154 483	1 454 383	1 454 382
<b>Amortissement cumulé</b>				
Amortissement cumulé – ouverture	-	621 941	621 941	409 744
Transferts	-	-	-	-
Amortissement	-	240 763	240 763	212 196
Sorties	-	-	-	-
Amortissement cumulé – clôture	-	862 704	862 704	621 940
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>299 900 \$</b>	<b>291 779 \$</b>	<b>591 679 \$</b>	<b>832 442 \$</b>

## 13. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Dettes fournisseurs	4 289 994 \$	3 811 159 \$
Aide financière	6 551 521	5 108 858
Obligations constatées pour coûts après fermeture (note 14)	4 509 000	4 254 417
Passifs liés aux congés	515 711	495 382
Salaires et avantages	266 098	276 497
Taxe sur les produits et services	724	831
	<b>16 133 048 \$</b>	<b>13 947 144 \$</b>

#### 14. Obligation constatée pour coûts après fermeture

ONB est responsable de la surveillance et du traitement continu de quatre sites environnementaux utilisés par des usines de pâte à papier (2023 – quatre sites environnementaux). Les décharges sont maintenant fermées parce qu'elles ont atteint leur pleine capacité et aucun calendrier n'est actuellement établi à l'égard des travaux de recouvrement. Les décharges ont été fermées et ne nécessitent aucun financement supplémentaire pour les procédures de fermeture. Le passif comptabilisé dans les états financiers fait l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les montants comptabilisés reposent sur le jugement de la direction et les meilleures informations mises à sa disposition. Les obligations constatées pour les coûts après la fermeture ont été déterminées selon une estimation des coûts après la fermeture, soit 4,5 M\$ (2023 – 4,2 M\$).

La direction estime que les coûts après fermeture ne seront pas engagés dans un proche avenir et aux fins de ce calcul, les coûts sont estimés au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2024, les coûts de surveillance annuels estimatifs qui se chiffraient à 55 000 \$ (2023 – 55 936 \$) ne sont pas financés par ONB puisque ces coûts sont actuellement couverts par l'usine de pâte à papier dans le cadre de son programme d'entretien continu. Si l'usine de pâte à papier cessait ses activités, ONB assumerait la responsabilité et financerait les coûts de surveillance annuels.

#### 15. Éventualités

##### a) Emprunts garantis

ONB a fourni des garanties en ce qui concerne des facilités de crédit de différentes entités. Au 31 mars 2024, il y avait une garantie en cours (2023 – une) pour une valeur totale de 14,3 M\$ (2023 – 14,3 M\$) avec une provision de 4,3 M\$ (2023 – 7,1 M\$). La garantie arrivera à échéance en 2027 et est assortie de sûretés constituées sur divers actifs, et le produit de la liquidation devrait permettre de régler une tranche des paiements éventuels en vertu des garanties.

##### b) Poursuites

ONB est partie à diverses poursuites judiciaires découlant d'activités gouvernementales dont l'issue est impossible à déterminer ou à l'égard desquelles la meilleure estimation de la direction des pertes probables découlant de ces poursuites a été comptabilisée dans les états financiers. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés. Les montants liés aux poursuites ne sont pas divulgués afin d'éviter toute incidence défavorable sur l'issue de ces litiges.

#### 16. Dépôts détenus en fiducie

La province détient (au nom d'ONB) les fonds reçus de la part des candidats au Programme des candidats des provinces. Les fonds demeurent en fiducie jusqu'à ce qu'il soit établi que les critères précis liés aux fonds détenus en fiducie ont été respectés. Si les critères spécifiques ne sont pas respectés, les fonds sont comptabilisés à titre de revenus dans l'état consolidé des résultats d'ONB au poste Division de la croissance démographique.

Au 31 mars 2024, ONB détenait en fiducie un montant de 31,8 M\$ (2023 – 37,2 M\$). Le 1<sup>er</sup> avril 2024, ces fonds ont été transférés au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (se reporter à la note 23).

## 17. Montants à payer à la province du Nouveau-Brunswick

	2024	2023
Valeur nominale du portefeuille total	225 950 475 \$	236 300 642 \$
Intérêts sur les prêts assortis de conditions avantageuses	(777 077)	(919 599)
Tranche amortie	66 075	142 522
Valeur comptable du portefeuille total	225 239 473 \$	235 523 565 \$

La province accorde des prêts sans intérêt à ONB qui sont ensuite octroyés aux clients. Les remboursements des clients sont déduits des prêts à rembourser à la province.

## 18. Services d'administration et de développement des affaires

	2024	2023
Salaires et avantages	13 915 471 \$	13 028 499 \$
Autres services	5 972 440	4 923 536
Matières et fournitures	115 489	176 041
Immobilisations corporelles	101 508	155 866
Amortissement	240 763	212 196
	20 345 671 \$	18 496 138 \$

Des charges de 4,11 M\$ (2023 – 4,46 M\$) liées à la croissance démographique ont été engagées au titre des services d'administration et de développement des affaires. ONB n'est plus responsable de la croissance démographique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Se reporter à la note 23 pour en savoir davantage.

## 19. Engagements

Les montants suivants sont des engagements financiers pour des accords d'aide financière.

	Engagement
2025	20 802 845 \$
2026	16 537 840 \$
2027	9 508 894 \$
2028	4 536 080 \$

Les montants suivants sont des engagements financiers futurs pour des dépenses de fonctionnement futures découlant d'accords contractuels.

	Engagement
2025	630 518 \$
2026	275 867 \$
2027	163 828 \$
2028	58 723 \$

## 20. Compte à fins déterminées

### Secrétariat provincial-territorial de l'immigration

Le Secrétariat provincial-territorial de l'immigration a été créé en 2008 pour soutenir le Forum des ministres responsables de l'immigration. Le Secrétariat provincial-territorial de l'immigration a pour rôle de faciliter la collaboration multilatérale et la communication entre les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration.

Les provinces assument successivement par rotation de trois ans l'administration du Secrétariat provincial-territorial de l'immigration. Le Nouveau-Brunswick, par l'entremise d'ONB, était responsable de l'administration du Secrétariat provincial-territorial de l'immigration jusqu'au 31 mars 2023. Le 1<sup>er</sup> avril 2023, l'administration du Secrétariat provincial-territorial de l'immigration ainsi qu'un excédent accumulé de 255 913 \$ ont été transférés à la province de la Saskatchewan.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités du Secrétariat provincial-territorial de l'immigration, qui est exclu du périmètre comptable d'ONB, depuis qu'ONB en supervise l'administration.

### Compte à fins déterminées

#### Secrétariat provincial-territorial de l'immigration

	2024					2023
	Excédent accumulé d'ouverture	Revenus	Charges	Excédent transféré à la Saskatchewan	Excédent accumulé	Excédent accumulé
Secrétariat provincial-territorial de l'immigration	255 913 \$	- \$	- \$	(255 913) \$	- \$	255 913 \$
	255 913 \$	- \$	- \$	(255 913) \$	- \$	255 913 \$

## 21. Budget

Les chiffres budgétaires inclus dans les présents états financiers correspondent aux montants publiés dans le Budget principal et approuvés par le conseil d'administration d'ONB; ils ont été ajustés pour tenir compte des transferts de la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre de son Programme des provisions pour les fonds supplémentaires. Au cours de l'exercice, ONB a reçu un transfert de 0 \$ (2023 - 930 322 \$) au titre des Services d'administration et de développement des affaires pour les coûts associés au règlement de contrats et aux ententes dans le cadre desquelles les employés sont exclus des négociations.

## 22. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2022-2023 ont été présentés de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de 2023-2024.

## 23. Événements postérieurs à la date des états financiers

La province du Nouveau-Brunswick a annoncé des changements au sein de son cabinet qui font en sorte que les responsabilités de la Division de la croissance démographique seront transférés d'ONB au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail; la date de la restructuration a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2024. ONB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sont tous deux contrôlés par la province du Nouveau-Brunswick.

### 23. Événements postérieurs à la date des états financiers (suite)

Le 1<sup>er</sup> avril 2024, la valeur comptable des actifs et des passifs transférés s'établissait comme suit :

	1 <sup>er</sup> avril 2024
<b>Actifs</b>	
Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	31 558 211 \$
Immobilisations corporelles (logiciels)	1 154 483
Amortissement cumulé	(862 704)
<b>Total des actifs comptabilisés</b>	<b>31 849 990</b>
<b>Passifs</b>	
Dépôts détenus en fiducie	31 849 990
<b>Total des passifs comptabilisés</b>	<b>31 849 990</b>
Gain (perte) découlant de la restructuration	- \$

Le tableau suivant présente les revenus et les charges non-récurrents présentés dans les états financiers consolidés d'ONB qui ne seront plus présentés dans les états financiers consolidés d'ONB à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, à la suite de l'opération de restructuration.

	Budget	2024	2023
<b>Revenus</b>			
Division de la croissance démographique	5 400 000 \$	5 781 500 \$	6 902 000 \$
<b>Charges</b>			
Administration – croissance démographique	4 905 750	4 112 719	4 446 851
Aide financière – croissance démographique	5 925 000	6 626 516	6 716 811
<b>Total des charges</b>	<b>10 830 750</b>	<b>10 739 235</b>	<b>11 163 662</b>
<b>Incidence financière nette</b>	<b>(5 430 750) \$</b>	<b>(4 957 735) \$</b>	<b>(4 261 662) \$</b>



# CRÉER DE NOUVELLES POSSIBILITÉS POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

ONB est fière de sa responsabilité, de sa transparence et de ses rapports. Comme le montrent les résultats figurant dans le présent rapport annuel, notre approche pangouvernementale du développement économique fonctionne. Nous n'aurions pas pu atteindre ces résultats et mener à bien notre mandat sans l'aide de personnes et d'organisations formidables à travers la province qui ont contribué à renforcer l'économie du Nouveau-Brunswick et à créer de nouvelles possibilités pour la population néo-brunswickoise. En effet, la force de nos relations, c'est la raison d'être de notre réussite collective. ONB continue de travailler avec ses partenaires locaux, provinciaux et fédéraux pour soutenir la communauté des affaires du Nouveau-Brunswick, accélérer les investissements et guider la province vers une croissance économique accrue.

Pour obtenir des ressources, du soutien, des histoires à succès, des coordonnées et des mises à jour sur tout ce qui concerne ONB et les entreprises du Nouveau-Brunswick, assurez-vous de consulter [ONBCanada.ca/fr](https://ONBCanada.ca/fr).





## COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Téléphone : +1-506-453-5471

Numéro sans frais : +1-855-746-4662 (en Amérique du Nord)

Télécopieur : +1-506-444-4277

Courriel : [info@ONBCanada.ca](mailto:info@ONBCanada.ca)

Place 2000, 250, rue King

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 9M9 Canada

[ONBCanada.ca/fr](https://ONBCanada.ca/fr)



